

CONDITIONS DU CONFINEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE D'APRÈS QUELQUES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Bernard Aubry¹, Michèle Tribalat
22 avril 2020

Toute la France se confine, mais ce confinement n'impose pas les mêmes contraintes à tous ses habitants, selon la taille du ménage, la superficie et le nombre de pièces que les personnes d'un même ménage ont à se partager. Nous ne pouvons connaître exactement les conditions démographiques du confinement en 2020 car aucune donnée n'est encore disponible pour cette année-là. Cependant, les données de la dernière synthèse des enquêtes annuelles de recensement (EAR) - celles de 2016 - sur les ménages ordinaires peuvent nous en donner une idée ([voir en fin d'article les précisions méthodologiques](#)). Une idée seulement car s'y référer oblige à supposer que tous les Français sont bien restés dans leur habitation principale et ne se sont pas égayés, pour certains d'entre eux, à la campagne, en bord de mer ou à la montagne, dans leur résidence secondaire. Ce qui s'est bel et bien produit (cf. étude de l'Insee en association avec Orange, <https://www.insee.fr/fr/information/4477356>). Ce que confirme aussi une enquête, non représentative, conduite par Le Figaro auprès de ses lecteurs qui ont bien voulu y répondre (<https://www.lefigaro.fr/le-confinement-bouleverse-la-composition-des-menages-20200417>)

Les conditions du confinement varient avec la taille des ménages, leur composition et la taille des logements qu'ils occupent. Un couple résidant dans un appartement de trois pièces n'a pas la même expérience qu'une famille de cinq personnes dans le même appartement.

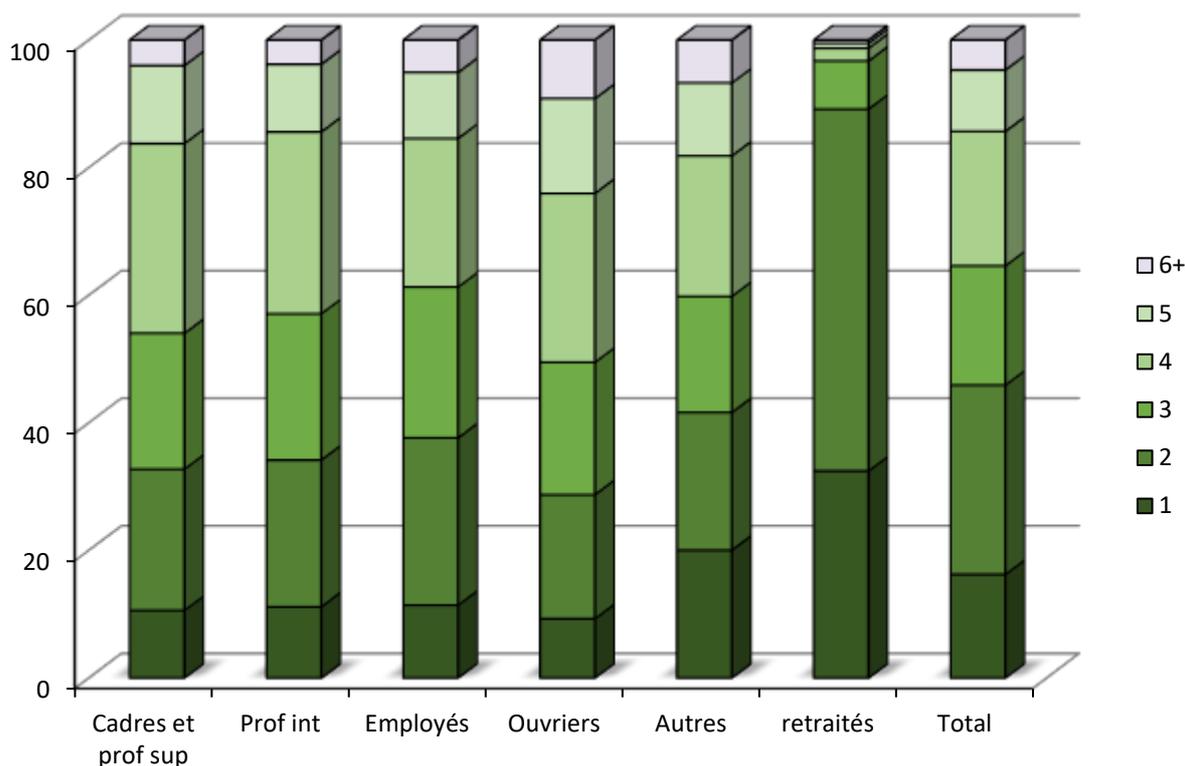
Taille des ménages : l'origine joue plus que la CS

La taille globale des ménages est relativement faible : 2,2 personnes par ménage en 2016 en France métropolitaine. Mais elle varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et plus encore de l'origine du chef de ménage².

Les ménages dont le chef est ouvrier comprennent 2,7 personnes en moyenne, juste devant ceux dont le chef est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure (2,6). Les ménages les plus petits sont, sans surprise, ceux des retraités (1,6). Guère plus de 10 % des personnes des ménages à chef retraité sont plus de deux dans leur logement, quand c'est le lot de plus de 70 % des personnes vivant dans un ménage à chef ouvrier (graphique ci-dessous).

¹ Ce texte est également en ligne sur le site de l'Association de prospective rhénane (<https://www.apr-strasbourg.org/blog-membre/m-2054/aubry-bernard/>).

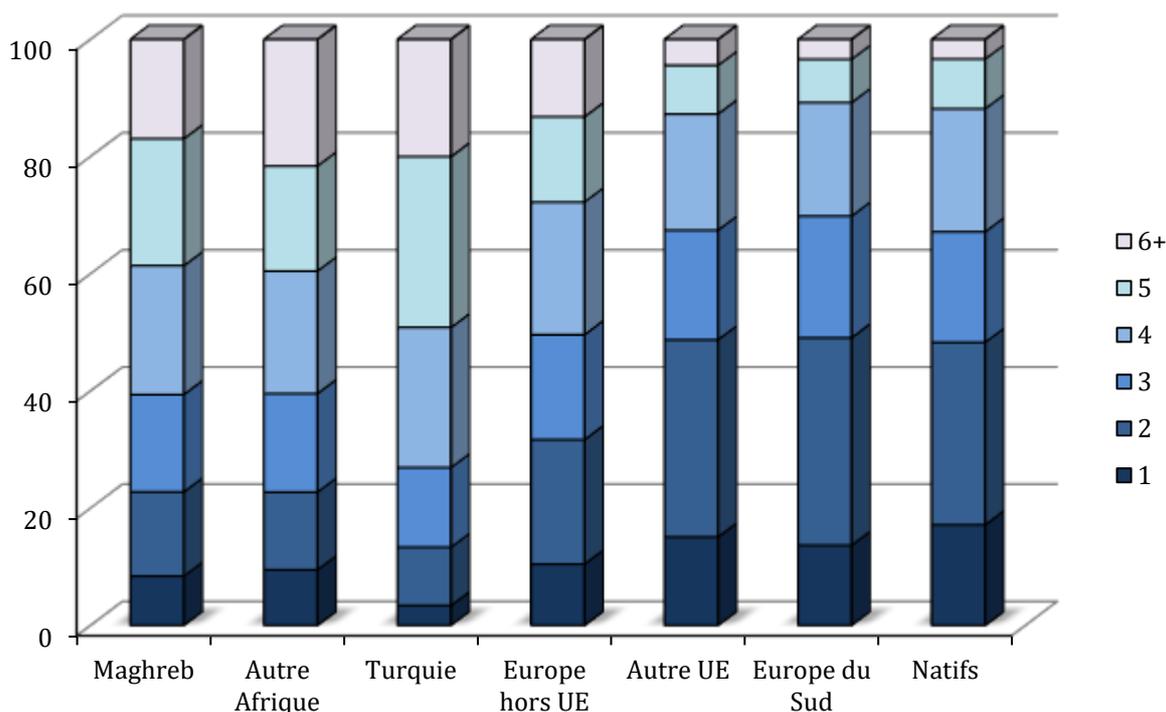
² L'Insee l'appelle personne de référence du ménage, nous l'appellerons chef de ménage pour simplifier.



Taille des ménages dans lesquels vivent les personnes en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Source : EAR 2016, Fichiers détail Insee.

Mais la taille des ménages varie encore plus fortement selon l'origine du chef de ménage. On sait si le chef de ménage est immigré (étranger ou Français par acquisition né à l'étranger) ou non et, si oui, quelle est son origine (pays de naissance ici regroupés en quelques postes). Au total 13,4 % de la population des ménages ordinaires vit dans un ménage dont le chef est immigré. Si la taille moyenne des ménages est voisine de 2,2 pour ceux dont le chef est un natif (personne née en France ou née française à l'étranger) ou un immigré de l'UE, il approche ou dépasse 3 personnes pour tous les autres : 2,7 pour les ménages dont le chef vient d'un pays européen hors de l'UE, 3,1 pour les ménages « maghrébins » et 3,0 lorsque le chef de ménage est originaire du reste de l'Afrique. Ce sont les ménages « turcs » qui sont les plus grands : 3,7 personnes en moyenne.

Les habitants des ménages dont le chef est immigré sont donc généralement plus nombreux à partager un même logement que les ménages dont le chef est un natif. C'est particulièrement vrai de ceux vivant dans un ménage dont le chef est un immigré venu de Turquie. Près de la moitié partagent leur logement avec quatre personnes ou plus, contre près de 40 % pour les personnes des ménages « africains » ou « maghrébins », mais seulement un peu moins de 20 % pour celles des ménages dont le chef est un natif ou immigré d'un pays de l'UE. Les personnes vivant dans un ménage dont le chef est originaire du reste de l'Europe se trouvent dans une position intermédiaire (graphique ci-dessous).

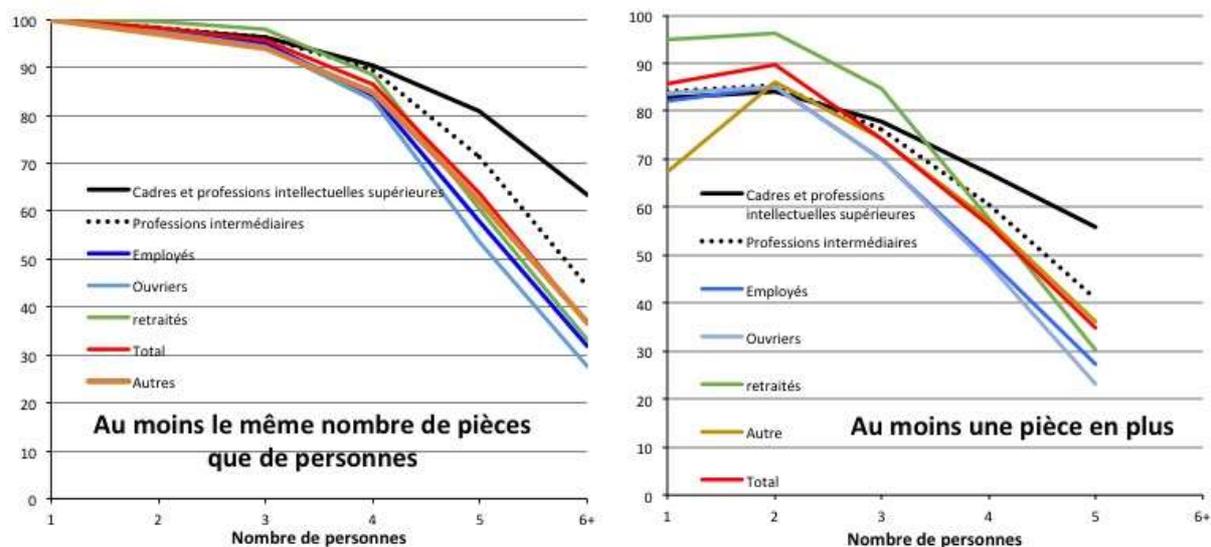


Taille des ménages dans lesquels vivent les personnes en fonction de l'origine du chef de ménage. Source : EAR 2016, Fichiers détail Insee.

Promiscuité en fonction de la Catégorie socioprofessionnelle (CS)

La proportion de personnes habitant un logement dont le nombre de pièces³ est au moins égal au nombre de personnes du ménage (P1) ou disposant d'au moins une pièce en plus (P2) donne une indication de la promiscuité dans laquelle vivent les occupants d'un logement. S'agissant de P1, tant qu'un ménage ne compte pas plus de 4 personnes, les écarts en fonction de la CS sont modérés. Mais 81 % des personnes vivant dans un ménage de 5 personnes dont le chef est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure disposent d'au moins 5 pièces, contre 54 % lorsque le chef de ménage est ouvrier. S'agissant de P2, on retrouve ce type d'écarts, mais ce sont les ménages de une à trois personnes dont le chef est retraité dans lesquels la promiscuité est la moins forte puisqu'ils sont nombreux à disposer d'au moins une pièce en plus. Soit autour de 95 % des personnes vivant dans un ménage d'une ou deux personnes dont le chef est retraité (graphique ci-dessous). Cet avantage est d'ailleurs encore accru dès qu'il s'agit de disposer d'au moins deux pièces en plus. C'est encore le cas de près de 80 % des retraités vivant seuls ou accompagnés d'une personne, généralement le conjoint, (contre 50 % dans les ménage d'une personne et 63 % dans ceux de deux personnes, lorsque le chef est cadre).

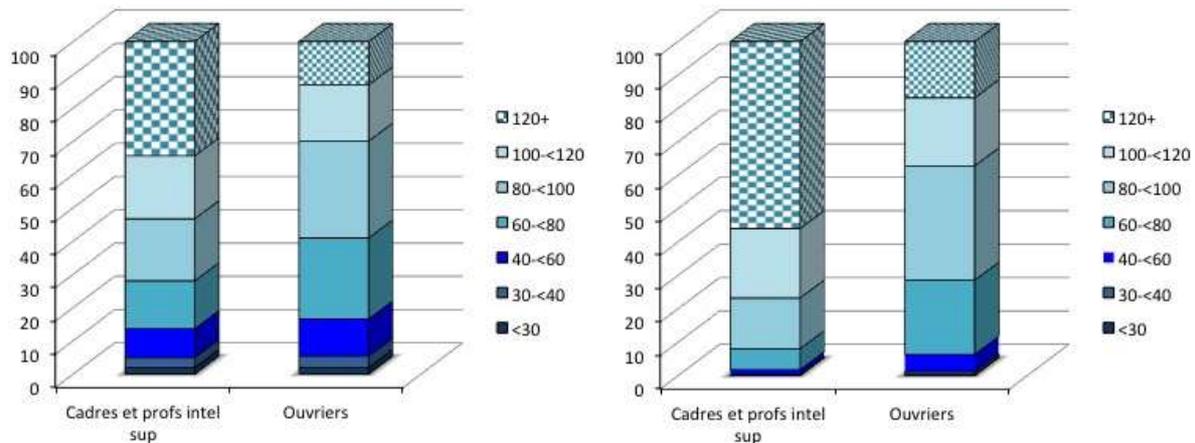
³ La cuisine est comptée pourvu qu'elle mesure plus de 12 m².



Nombre de pièces en fonction du nombre de personnes du ménage selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. Source : EAR2016, fichiers détail Insee. Par construction, c'est 100 % habitants des ménages d'une seule personne qui disposent d'au moins une pièce. Note de lecture : 81 % des personnes vivant dans un « ménage de cadre » de cinq personnes ont au moins cinq pièces à se partager. Ce n'est le cas que de 54 % des personnes des « ménages d'ouvriers ».

Si le nombre de pièces compte, la superficie aussi. Celle-ci varie, sans surprise, avec la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Si, en 2016, les ménages disposent en moyenne d'un logement de 83 m², certains sont plus à leur aise. C'est le cas des ménages, peu nombreux, dont le chef est agriculteurs exploitant (103 m²). D'autres le sont beaucoup moins, notamment les ménages dont le chef est classé dans la rubrique « Autre sans activité professionnelle » qui rassemble aussi bien des étudiants que des familles vivant des aides sociales (56 m²). Les ménages à chef retraité, généralement de petite dimension, disposent de 87 m² en moyenne. Presque autant que les « ménages de cadres » : 90 m². Ces derniers disposent plus souvent de grands logements, avec en moyenne 15 m² de plus que les « ménages d'ouvriers ».

Les personnes vivant dans ces « ménages de cadres » y sont, en moyenne, plus à l'aise. Mais c'est particulièrement vrai des ménages d'au moins cinq personnes : 56 % de ces personnes habitent des logements de plus de 120 m², contre 17 % seulement des personnes appartenant à des « ménages d'ouvriers » (graphique ci-dessous)



Répartition par superficie (m²) des appartements occupés par des ménages selon que le chef de ménage est ouvrier ou qu'il est cadre ou occupe une profession intellectuelle supérieure (en %). À gauche: ensemble des ménages ; à droite : ménages d'au moins cinq personnes. Source : EAR2016, fichiers détail Insee.

On a beaucoup parlé ces derniers temps de la plus grande difficulté à supporter le confinement lorsqu'on est à plus de cinq ou six dans un petit logement. Ces situations sont peu répandues : au total, 0,7 % des personnes vivant dans un ménage ordinaire habitent, à plus de cinq, un logement de moins de 60 m². C'est évidemment encore plus rare dans les ménages dont le chef est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure (0,3 %), mais ça l'est moins dans les ménages dont le chef est ouvrier (1,5 %) et dans les ménages dont le chef ne travaille pas sans être retraité (1,9 %). Ces deux dernières catégories regroupent la moitié des personnes vivant dans ces conditions difficiles.

Promiscuité en fonction de l'origine du chef de ménage

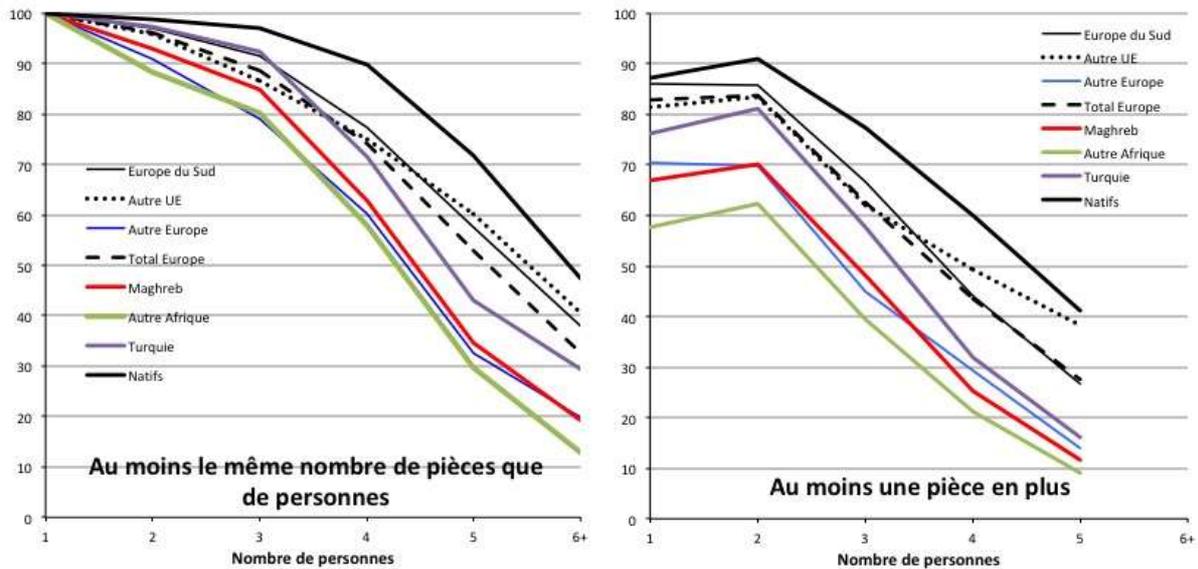
On pourrait penser que c'est pour les populations où la taille moyenne des ménages est la plus grande, dont la part des gros ménages est élevée, que le nombre de pièces à se partager est relativement réduit. C'est souvent le cas, mais pas toujours.

Si la configuration la plus facile à vivre est celle connue par les ménages dont le chef est un natif, ce ne sont pourtant pas les personnes vivant dans un ménage dont le chef est originaire de Turquie qui sont les plus à plaindre (graphiques A et B ci-dessous).

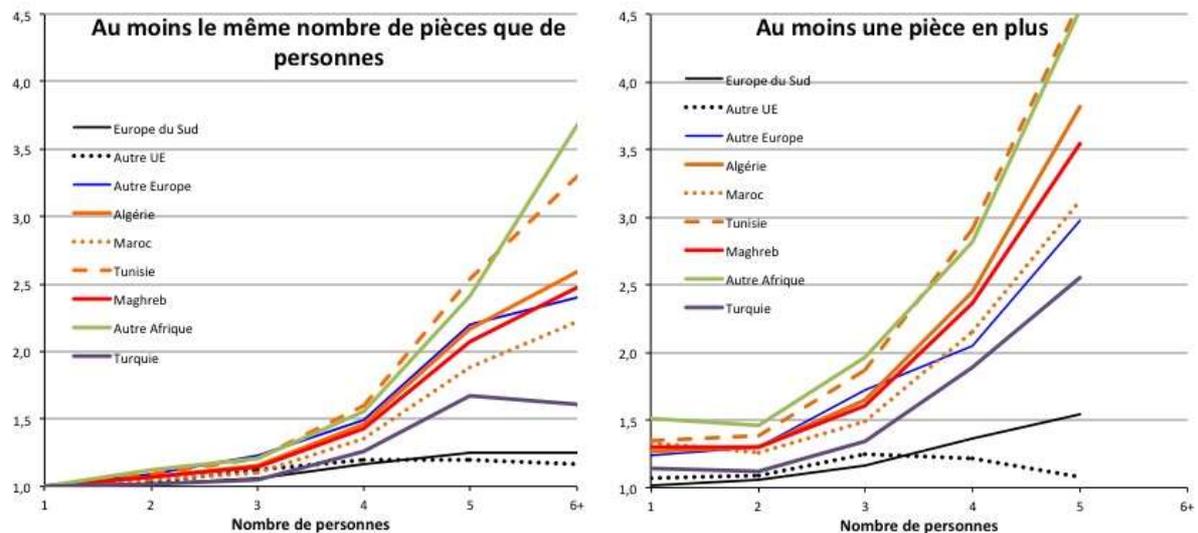
L'écart des conditions de partage de l'espace par rapport aux ménages dont le chef est un natif s'approfondit généralement au fur et à mesure que la taille du ménage s'accroît. Il est nettement moins marqué lorsque le chef est originaire d'un pays de l'UE (graphique B).

Dans les ménages de six personnes ou plus dont le chef est un natif, P1 est supérieur de 61 % à ce qu'il est dans les ménages « turcs » (soit respectivement des proportions de 47 % et 29 %). Mais ce n'est rien par rapport aux ménages « maghrébins ou originaires du reste de l'Afrique ». P1 y est 2,5 fois plus élevé pour les premiers et 3,7 fois plus pour les seconds (soit respectivement 19 % et 13 %). Les écarts sont encore plus grands lorsqu'on s'intéresse aux ménages disposant d'au moins une pièce en plus (P2). À l'extrême, les personnes vivant dans un ménage de cinq personnes disposent environ 4,5 fois plus souvent d'une pièce en plus lorsque le chef de ménage est un natif que lorsqu'il est un immigré originaire d'Afrique hors Maghreb, (soit respectivement 41,1 % et 9,1 %). Le graphique B montre une situation contrastée parmi les ménages « maghrébins ». L'espace

étant plus limité pour les personnes des ménages « tunisiens » qu'il ne l'est pour celles des ménages « algériens » *a fortiori* des ménages « marocains ».



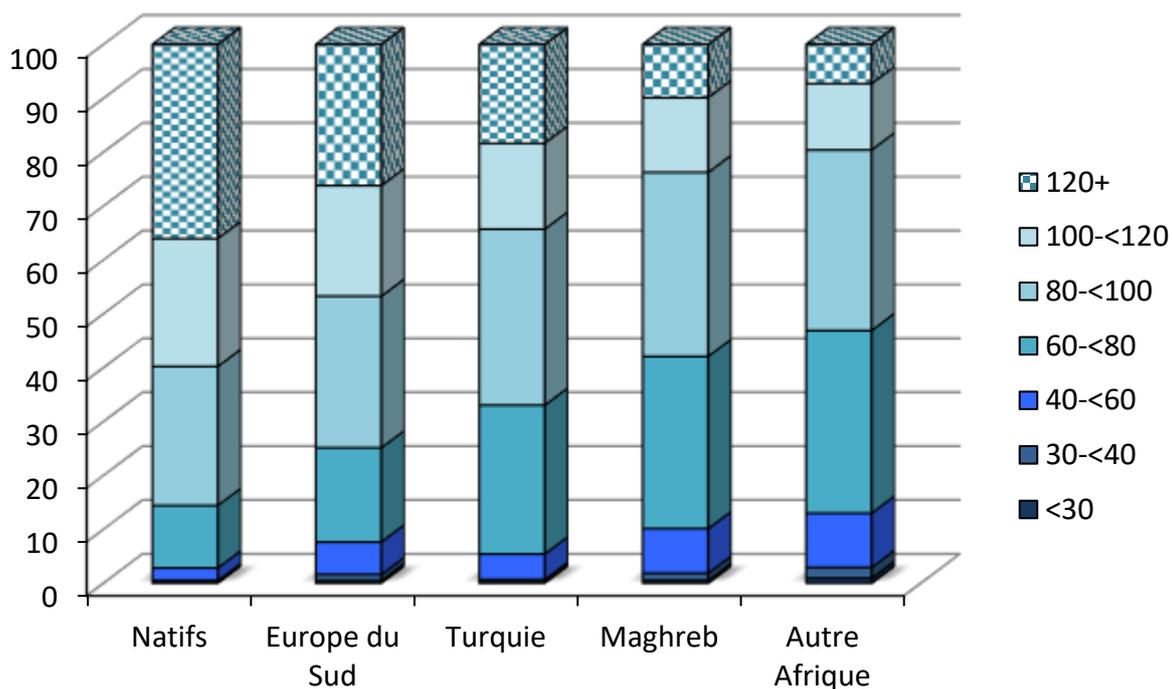
Graphique A : Nombre de pièces en fonction du nombre de personnes du ménage selon l'origine du chef de ménage. Source : EAR2016, fichiers détail Insee. Par construction, c'est 100 % des habitants des ménages d'une seule personne qui disposent d'au moins une pièce. Note de lecture : 72 % des personnes vivant dans un « ménage de natif » de cinq personnes ont au moins cinq pièces à se partager. Ce n'est le cas que de 30 % des personnes des ménages dont le chef est un immigré venu de l'Afrique hors Maghreb.



Graphique B : $P1 \llcorner natifs \gg / P1 \llcorner immigrés \gg$ et $P2 \llcorner natifs \gg / P2 \llcorner immigrés \gg$. Ce graphique donne une idée de l'étendue de l'avantage, en termes d'espace, des ménages de natifs sur les ménages immigrés en fonction de l'origine de ces derniers. Lecture : Il y a 3,7 fois plus de personnes vivant dans un ménage comptant au moins six personnes dont le chef est un natif disposant d'au moins six pièces que ce n'est le cas de celles vivant dans un ménage dont le chef est immigré d'Afrique hors Maghreb. Ici figurent en plus les données sur les trois pays du Maghreb très contrastées. Source : EAR2016, fichiers détail Insee.

Lorsqu'on examine la surface des logements en fonction de l'origine du chef de ménage, on retrouve cet avantage des ménages dont le chef est un natif par rapport aux ménages dont le chef est immigré. Les personnes appartenant aux premiers partagent, en moyenne, un logement de 83 m², soit 11 m² en plus que celles qui appartiennent aux seconds. Ce sont les membres des ménages dont le chef est originaire de l'Afrique hors Maghreb qui vivent dans les plus petits logements (63,4 m² en moyenne). Ceux des ménages « maghrébins » partagent un peu plus de surface, mais seulement 68,5 m² en moyenne. Là encore, les personnes vivant dans les ménages « turcs » disposent de près de 80 m² en moyenne. Mais n'oublions pas que ce sont les ménages comportant le plus grand nombre de personnes.

Les personnes des ménages dont le chef est immigré forment 60 % de l'ensemble des habitants qui supportent les conditions de confinement les plus difficiles, à au moins cinq personnes dans un logement de moins de 60 m². Ces cas sont, on l'a vu, très rares (0,7 % en moyenne en France métropolitaine), mais ne touchent que 0,3 % des personnes dans les ménages dont le chef est natif, contre 3,3 % de celles dans les ménages « immigrés » (avec un maximum de 5,1 % dans les ménages « tunisiens » et « d'Afrique hors Maghreb »). La répartition des habitants de logements abritant au moins cinq personnes, selon la superficie de ces logements et l'origine du chef de ménage en témoigne (graphique ci-dessous).



Répartition des habitants des logements abritant des ménages d'au moins cinq personnes selon la superficie (m²) et selon que le chef de ménage est natif ou immigré, en fonction du pays de naissance de ce dernier (en %). Source : EAR2016, fichiers détail Insee.

Comme on pouvait s'en douter, nous ne sommes pas tous également gênés par cette période de confinement. Les départs en résidence secondaire sont à n'en pas douter, d'abord le fait des mieux dotés. Ce qui ne fait qu'accentuer les différences. À taille de ménage égale, la CS, mais surtout l'origine du chef de ménage s'accompagnent de conditions de confinement plus ou moins supportables. Si les petits ménages de retraités vivent le confinement dans un relatif confort, celui-ci tient au moment de leur cycle de vie qui les laisse bien souvent, après le départ des enfants, avec suffisamment d'espace. Les ménages dont le chef est un immigré extra-européen sont plus larges mais disposent d'un nombre de pièces et d'une superficie plus réduits. C'est particulièrement vrai dès qu'ils sont à plus de quatre dans un même logement. Les ménages « turcs », qui comptent le plus de personnes, s'en tirent pourtant mieux que les autres ménages « immigrés ». Il est possible que le type d'habitat (maison individuelle/ appartement) et la localisation expliquent cet avantage relatif sur les autres ménages à chef immigré extra-européen. Ces deux facteurs jouent sans doute aussi pour expliquer les conditions plus supportables du confinement des ménages dont le chef est un natif, l'immigration étrangère étant fortement concentrée dans les villes. C'est ce que nous nous proposons d'investiguer dans une étude prochaine.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES :

Les données de 2016 sont le résultat de l'addition des cinq enquêtes annuelles de recensement de 2014 à 2018.

Nous distinguons les ménages selon le nombre de pièces ou leur superficie de leur logement. Mais, lorsqu'il s'agit de décrire les contraintes liées au confinement, ce sont les personnes des ménages qui nous intéressent.

Nous différencions ces personnes d'après les caractéristiques du chef de ménage : catégorie socio-professionnelle, origine.

Cette origine distingue les natifs des immigrés et ces derniers d'après leur pays de naissance. Il est donc possible que des immigrés résident dans des ménages dont le chef ne l'est pas. Ces ménages à chef immigré comprennent également les personnes nées en France. C'est le cas par exemple des enfants d'un couple d'immigrés. Les ménages formés par des adultes nés en France d'au moins un parent immigré nous sont inaccessibles.

Nous cherchons à décrire les espaces de vie des personnes d'après la caractéristique du chef de ménage, ce qui conduit à une écriture un peu lourde pour ne pas manquer de précision. C'est pourquoi, de temps en temps, au lieu de répéter « ménages dont le chef est... » nous nous référons directement à la caractéristique du chef de ménage. Les ménages dont le chef est cadre ou exerce une activité intellectuelle supérieure pourront ainsi être appelés « ménages de cadres ». Il nous arrive aussi, par exemple, d'écrire, pour alléger le texte, ménages « maghrébins » au lieu de ménages dont le chef est un immigré originaire du Maghreb.

Par ailleurs, la définition de la personne de référence du ménage (que nous appelons chef de ménage) a été modifiée à partir de la synthèse de 2016 et ne retient plus le critère du sexe, mais repose sur les trois critères suivants, par ordre d'importance : l'activité, le fait d'avoir un enfant et l'âge (cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2383278>)

À suivre...